

POURVOI N°270 DU 27 JUILLET 2004

ARRÊT N°101 DU 19 JUIN 2006

NATURE : Divorce.

A l'appui de son action, le demandeur soulève contre l'arrêt n°224 du 12 mai 2004 de la cour d'appel de Bamako deux moyens de cassation :

1. La mauvaise application de la loi ;
2. La dénaturation des faits ;

Attendu que le dispositif de l'arrêt n°244 du 02 mai 2004 est ainsi conçu : « *Par arrêt réputé contradictoire ;*

En la forme : déclare irrecevable l'appel pour défaut de consignation ;

Met les dépens à la charge de l'appelant » ;

Attendu que l'arrêt dont pourvoi est un arrêt d'irrecevabilité résultant de la faute exclusive de l'appelant ;

Attendu qu'il est donc superfétatoire d'examiner les deux prétendus moyens soulevés ;

Attendu qu'il échet de rejeter le pourvoi comme mal fondé.

PAR CES MOTIFS :

En la forme : Reçoit le pourvoi ;

Au fond : Le rejette comme mal fondé ;

Ordonne la confiscation de l'amende de consignation ;

Met les dépens à la charge du demandeur.